



Le mot du curé

Selon une étude diocésaine intitulée « Dynamiques territoriales », les dynamiques humaines et économiques à l'œuvre dans notre département font évoluer les enjeux pastoraux dans nos paroisses.

Un **enjeu pastoral**, c'est ce **qui est essentiel pour atteindre les différents objectifs, les différentes missions de l'Église dans nos quartiers aujourd'hui et demain**. On peut considérer que la Mission de l'Église présente quatre dimensions fondamentales : célébrer le Salut, annoncer la Parole de Dieu, servir la vie des Hommes, vivre en Communion.

L'étude « Dynamiques territoriales » nous fait constater :

- un rythme de renouvellement de la population très rapide avec notamment des jeunes couples avec jeunes enfants qui s'installent puis repartent. Un nombre très important de personnes viennent travailler et repartent du 92 ; des quartiers et des transports en commun vont être créés amenant des flux de population ;
- l'accélération du temps, le manque de temps avec l'activité professionnelle exigeante qui impacte sur le temps disponible pour être présent en paroisse à ses moments habituels de fonctionnement ;
- la moindre disponibilité des personnes âgées pour le bénévolat alors que, dans le même temps, les effectifs de prêtres sont en réduction. Les retraités sont (un peu) moins nombreux, ont souvent changé quant à leurs aspirations (davantage de loisirs, davantage individualistes) et/ou sont absorbés par leurs tâches de grands-parents en aide à leurs enfants débordés et en soutien à leurs parents âgés... ou encore, ils peuvent parfois se sentir isolés dans des quartiers en forte évolution sur le plan sociologique ;

- l'éclatement de la vie entre le lieu d'habitation, celui du travail, celui de la vie familiale et sociale, voire celui du loisir ;
- la tendance à l'individualisme, au matérialisme également... mais aussi une grande générosité, une capacité à s'engager à la mesure de la disponibilité, une compétence à porter des projets. Un certain consumérisme aussi : choix de sa paroisse, recherche d'épanouissement individuel par les approches spirituelles... Développement de soi (sans les autres !). La montée des solitudes notamment chez les personnes âgées mais pas seulement : jeunes, célibataires, familles monoparentales... Solitudes aussi au sein même des familles ;
- le numérique impacte fortement la plupart des dimensions de notre vie : la vie sociale avec la montée du rôle des réseaux sociaux (pas seulement chez les plus jeunes...);
- les valeurs de la société sur les grandes questions : arbitrage famille/travail... la réussite individuelle... l'argent... la consommation... la peur de l'autre... le rejet de l'étranger... les conséquences du réchauffement de la planète et les changements climatiques... la dégradation de notre « maison commune » la Terre... Les changements inéluctables auxquels nous ne voulons pas consentir, les dérèglements économiques, les migrations forcées, enjeux éthiques de la maîtrise croissante des processus génétiques...

C'est ensemble que nous pourrons, face à ces constats, répondre aux enjeux pastoraux de l'Église en poursuivant ou en soutenant les initiatives prises dans nos paroisses et celles à venir.

Père Didier Rapin

mail :

j3p92@free.fr

Directeur de publication :

Père Didier Rapin, curé

Aider l'Église en lui transmettant un peu de nos biens



Il est légitime de souhaiter que ce que nous avons reçu et avons constitué tout au long de notre vie revienne à notre famille. Mais, comme chrétiens, nous sommes appelés à être particulièrement attentifs à l'autre, à nos frères.

Pour nous chrétiens, le don a quelque chose de « souverain », comme apparenté à une grâce descendante, munificence du libre arbitre. La transmission correspond mieux au fait que nous concevons notre existence et nos biens propres comme des dons de Dieu, reçus, acceptés, accrus si possible.

En Église, aussi bien que dans notre vie privée, la notion de transmission évoque avec bonheur la chaîne continue des générations, le passage de témoin de la Foi et de l'amour solidaire, familial ou plus généralement social. On transmet à son sang mais aussi à ses amis.

Envisager de faire un legs, c'est une façon de s'ouvrir à un possible partage, partage auquel le Christ nous a appelés. C'est exercer sa liberté et sa maîtrise sur ses biens matériels, en s'offrant la possibilité de réserver une part au plus faible (par l'intermédiaire des associations caritatives), ou aux valeurs spirituelles et missionnaires (l'Église).

Contrairement à bien des idées reçues, l'Église ne vit que grâce aux dons de ses fidèles.

Le denier, les quêtes, les offrandes de messe, les dons à l'occasion d'un baptême ou d'un mariage, sont autant d'occasions de contribuer à la vie matérielle des paroisses : au fil des années, nous témoignons ainsi de notre attachement, de notre appartenance à l'Église, et de notre souci de la soutenir.

Le legs est un soutien pour l'Église de demain. Il permet à l'Église de pérenniser sa mission d'évangélisation et d'éducation, de préparer l'avenir en améliorant, et parfois en construisant les lieux de rassemblement et de prière. Pour votre famille, un legs à l'Église est un acte chargé de sens, c'est un message de votre part, une affirmation de votre foi, de vos convictions profondes, de vos choix et de vos priorités au-delà de la mort.

L'Église, par l'intermédiaire de ses associations diocésaines (une par diocèse), est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de tous droits, en particulier ceux de succession. L'Église appelle d'autant plus à cette forme de partage qu'il est possible de lui faire un legs sans léser les héritiers, et en respectant les désirs de chacun.

Quelle part de son patrimoine peut-on léguer à l'Église ?

- Si vous n'avez pas d'enfants ni de conjoint survivant, vous pouvez léguer la totalité de votre patrimoine à l'Église en mettant l'association diocésaine comme légataire universelle.
- Dans les autres cas, la loi prévoit une réserve héréditaire pour préserver les droits des enfants et du conjoint survivant, qui varient suivant leur nombre : vous ne pouvez léguer au plus à l'Église que la partie restante, appelée « quotité disponible ».

Pour l'Église catholique, ce sont les **Associations Diocésaines** qui sont habilitées à recevoir les legs, donations et assurances-vie, en exonération de droits de mutation (art. 795-10 du CGI). Les activités étant nombreuses et diversifiées, il est préférable de laisser à l'Évêque le soin d'utiliser le legs en fonction des besoins et des urgences de l'Église. Si toutefois vous souhaitez une ou des affectations plus précises pour votre legs, vous pouvez le mentionner : pour telle ou telle paroisse, pour les Vocations, pour les Chantiers, pour les prêtres âgés...

Pour ceux qui envisageraient un partage de cette nature, une réunion d'information sera organisée dans le courant du mois de décembre.

Flash infos

Messe de commémoration de tous les fidèles défunts

Judi 2 novembre à 9h, messe à Sainte-Thérèse-d'Avila pour les 3 paroisses.

Conférences du Père Jean-Claude Bée sur le thème « La Révélation »

- **1^e conférence** : « L'itinéraire évangélique : l'annonce et le malentendu »

Mercredi 18 octobre à 20h45 à St-Germain et **jedi 19 octobre à 14h30 à Ste-Bathilde**.

- **2^e conférence** : « La révélation est-elle une manière de comprendre le don de l'Évangile ? Est-ce une instruction ou une communication divine, un mode particulier de connaissance ? »

Mercredi 22 novembre à 20h45 à St-Germain et **jedi 23 novembre à 14h30 à Ste-Bathilde**.

- **3^e conférence** : « Rôle et mission des chrétiens, les fins de l'histoire ».

Mercredi 6 décembre à 20h45 à St-Germain et **jedi 7 décembre à 14h30 à Ste-Bathilde**.

À SAINTE-BATHILDE

Réunion du groupe « La Main Tendue » :

- **mardi 14 novembre à 20h30** dans la salle « Aurore ».

Contact : Philippe Perrut.
philippe.perrut@wanadoo.fr ou
06.80.99.38.91.

Pour recevoir le J3P par mail, merci d'envoyer votre demande sur j3p92@free.fr



À SAINT-GERMAIN



Réunion « ACAT » (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) :

lundi 16 octobre 2017 à 20h.

Concert Les Baroqueurs du XVIII^e « Autour de la flûte » :

Dimanche 15 octobre 2017 à 17h30. Musique Klezmer et Baroque. (Concert gratuit, participation libre.)

« Soirée espérance »

Jeudi 2 novembre à 20h45, « Soirée Espérance », veillée de prière dans notre église.



À SAINTE-THÉRÈSE

Temps de prière : tous les mercredis à 20h.

« Les Cohéritiers du Christ »

Ce Groupe d'évangélisation catholique, vous accueille en assemblée de prière à l'église tous les premiers samedis du mois de 16h à 19h30 avec repas partagé.

Date de rentrée : 4 novembre 2017.

Contact : Gwladys Kouadio-Spettel au 06.11.01.43.06.



Messe majes (Messe Animée par les JEunes pour touS) :

dimanche 15 octobre à 18h.

MAISONS DE RETRAITE,
MESSE UN MERCREDI PAR MOIS

Au « Séquoïa » (110 avenue de la Division Leclerc) : 18 octobre à 11h.

À « Hippocrate » (2 chemin de la Croix-Blanche) : 18 octobre à 15h.

Point de repère



L'ALLÉLUIA

Au seuil de la proclamation de l'Évangile, non seulement, l'assemblée se lève, mais on lance (on chante si possible) un immense cri de joie : Alléluia ! Ce cri est un rite en lui-même : en chantant l'Alléluia (ou l'acclamation qui remplace l'Alléluia durant le Carême), le peuple (assemblé dans l'église) accueille le Seigneur qui va s'adresser à lui, il le salue, il lui dit sa foi.

Alléluia est un mot de la prière juive qui est entré dans la prière chrétienne. En effet, le mot Alléluia est la francisation de l'hébreu *Halelû-Yah*, qui signifie *Louez-Yah* (Yahvé), c'est-à-dire « Louez Dieu ». « *Alléluia*, s'exclame saint Augustin, signifie *Louez le Seigneur, par la vie et les lèvres, le cœur et la bouche, par nos voix et notre conduite.* »

La fonction de l'Alléluia et de son verset évangélique est aussi d'accompagner les signes de respect (ou de vénération) accordés au livre des Évangiles (préparation de l'encensement, port des cierges) avant sa proclamation par le prêtre ou le diacre.

Le chant ne commence que lorsque le prêtre ou le diacre se lève pour se rendre à l'ambon. C'est donc l'un des deux qui donne le signal du chant. L'organiste peut alors jouer un prélude ; le chant commençant lorsque le prêtre ou le diacre s'approche de l'ambon.

Le Missel prévoit aussi que l'Alléluia n'est pas repris après la proclamation de l'Évangile. L'assemblée est consciente que c'est le Christ lui-même qui lui a parlé. Alors l'assemblée lui dit sa foi en acclamant non pas le livre des Évangiles, mais Jésus-Christ lui-même, en répondant « Louange à toi, Seigneur Jésus » à l'invitation lancée par le prêtre. « Acclamons la Parole de Dieu » faite chair en Jésus-Christ. Acclamons la Parole de Dieu veut dire : acclamons Celui par qui Dieu nous parle, le Verbe, autrement dit : Jésus le Christ.

Ne pas chanter cette acclamation en la remplaçant par l'Alléluia empêche l'assemblée de dire sa foi en la présence du Christ dans la Parole proclamée. Il ne s'agit donc pas de faire plaisir à l'animateur, à la chorale ou à l'assemblée mais de permettre à tous une profession de foi au Christ. Il n'y a donc pas lieu de reprendre l'Alléluia après l'Évangile.

Célébration œcuménique en mémoire des victimes de guerre et pour la paix organisée par le Souvenir Français

Dimanche 12 novembre à 16h en l'église copte orthodoxe Sainte-Marie-Saint-Marc 7 avenue des Frères Montgolfier à Châtenay.

Amitié Judéo-Chrétienne de la banlieue sud de Paris (AJCBS)

Ateliers de lecture biblique - Le premier livre de Samuel, animés par Claude ELBAZ du Collège des Marianistes d'Antony et Elzbieta AMSLER de l'AJC de Versailles, dans la crypte de l'église Sainte-Rita, 7 rue Gentil Bernard à Fontenay-aux-Roses à 20h30.

- Jeudi 19 octobre : chapitres 4 à 6,
- Jeudi 9 novembre : chapitres 7 à 9.



Doyenné de la Pointe Sud

Catéchuménat des adultes

Prochaines réunions mardi 17 octobre et 14 novembre 2017 de 19h30 à 22h30 (repas partagé) dans la crypte de la chapelle Sainte-Rita (entrée Est), 7 rue Gentil Bernard à Fontenay-aux-Roses.

Maison Saint-François de Sales

PARCOURS SPIRITUEL - Prier, relire, discerner

3 journées indissociables pour apprendre à mettre Dieu au cœur de notre vie.

Cycle de trois lundis animés par le père Paul Legavre, jésuite :

les **20 novembre, 11 décembre 2017** et **8 janvier 2018** de **9h15 à 17h**.

Adresse : 1 parvis Jean-Paul II 92100 Boulogne-Billancourt – Contact : formation@diocese92.fr

Plus d'information : <http://diocese92.fr/parcours-spirituel>

Site Internet : www.maisondesfamilles92.com.



Santé : la foi au risque d'Alzheimer

Accompagner ses proches - Comment rester vivant dans cette épreuve ?

La Pastorale de la santé vous invite à une journée de formation et de réflexion sur la réalité de cette épreuve.

Intervention de **Béatrix Paillet**, consacrée et gériatre, et témoignage de **Marie-Thérèse Dressayre**, accompagnante et auteure du livre « *C'est un autre qui nouera ta ceinture* ».

Mardi 28 novembre 2017 de **9h30 à 16h** à la Maison diocésaine 85 rue de Suresnes à Nanterre.

Contact et inscription : pastorale.sante@diocese92.fr – tél. : 01 41 38 12 45.

Maison de la Parole

Tous les **jeudis à 12h30** messe suivie d'un repas partagé.

Adresse : 4bis rue Hélène Loiret 92190 Meudon

Tél. : 01.46.26.84.30 – Site Internet : contactmdp92@gmail.com



Prêtres : Didier Rapin, curé ; Jean-Claude Bée, vicaire ; Joseph Nguyen Van Zièn, vicaire ; Norbert Récipon, prêtre-attaché ; Père Augustin Baboloma, prêtre étudiant

Diacres permanents : Jean-Marie Parant, Daniel Trépier

PAROISSE SAINTE-BATHILDE	PAROISSE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS	PAROISSE SAINTE-THÉRÈSE-D'AVILA
43 avenue du Plessis 92290 Châtenay-Malabry ☎ : 01.46.61.14.55 Site web : http://paroisses-chenay.fr/stebathilde/	2 rue du Lavoir 92290 Châtenay-Malabry ☎ : 01.46.61.04.81 e-mail : saint.germain@free.fr Site web : www.saint.germain.free.fr	281 avenue de la Division Leclerc 92290 Châtenay-Malabry ☎ : 01.46.31.41.65 e-mail : stetherese.avila@wanadoo.fr Contact encart paroissial : bulletin.sta@orange.fr
Messes dominicales - samedi : 18h (sauf vacances scolaires). - dimanche : 9h45.	Messes dominicales - samedi : 18h30. - dimanche : 10h30.	Messe dominicale - dimanche : 11h.
Accueil paroissial - tous les jours : de 10h à 12h, et 16h à 18h. (sauf les après-midi du samedi et des vacances scolaires).	Accueil paroissial (sauf vacances scolaires) Par des laïcs : - lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h à 17h, - mercredi : 10h à 12h et 17h à 19h, - samedi : 10h à 12h. Le Père Joseph Nguyen Van Zièn assure une permanence dans l'église le samedi de 9h30 à 11h30 sauf les samedis 21 octobre et 18 novembre (Écoute, Accompagnement, Confession).	Accueil paroissial - samedi : 10h à 12h.
Messe en semaine - mercredi : 9h.	Messes en semaine - mardi : 9h. - vendredi : 12h.	Messe en semaine - jeudi : 9h. Prière du mercredi - à 20h toute l'année.

Le Père Didier Rapin, curé, reçoit sur rendez-vous, y compris pour les confessions.
Merci de le contacter via l'accueil ou le secrétariat ou par mail : rapin.didier@free.fr